



Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le 24/01/2020

ID : 063-200071199-20200120-CCPL_2020_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 13 janvier 2020
Date d'affichage : 13 janvier 2020

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN

Absents représentés

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal LABBE

Absents :

Pierre LYAN, Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : Éric GOLD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-02 : **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE JULLIAT EST 2019**
DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Il est nécessaire de régulariser des écritures d'ordre concernant l'intégration du stock final de l'année 2019 suite :

- aux encaissements en section de fonctionnement recettes, à l'article 7472 auprès du Conseil régional pour un montant de 141 511,00 euros et du Conseil départemental à l'article 7473 pour un montant de 101 522,00 euros.
- et au reversement de ces sommes à la Société d'Équipement de l'Auvergne pour un montant de 243 033,00 euros en section de fonctionnement dépenses à l'article 605.

Préparation DM numéro 1 - Budget Annexe Zone d'Activité Julliat Est - Budget 2019

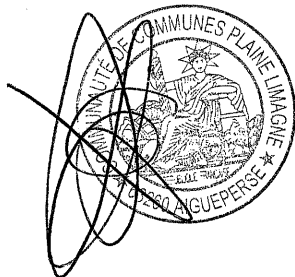
<i>Section Investissement</i>		Dépenses	Recettes
Dépenses			
Article	Libellé	Diminution crédits	Augmentation de crédits
3355/040	Intégration stock final travaux 2019		35 600,73 €
33581/040	Intégration stock final frais accessoires 2019		13 529,92 €
			49 130,65 €
Recettes			
021	Virement section fonctionnement		49 130,65 €
<i>Section fonctionnement</i>			
Dépenses			
023	Virement à la section investissement		49 130,65 €
Recettes			
71355/042	Intégration stock final 2019		49 130,65 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 24/01/2020
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

